



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires du Doubs**

Service Habitat Construction et Ville
Unité Gestion des Aides à la Pierre
5, voie Gisèle Halimi - BP 91169 - 25003 BESANCON Cedex

Affaire suivie par : Valérie LIMAT
tél. 03 39 59 56 43 - mé^l. valerie.limat@doubs.gouv.fr

LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

PLAFONDS DE RESSOURCES (applicables à compter du 1er janvier 2025)

(dernière actualisation : Arrêté du 23 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 29 juillet 1987 relatif aux plafonds de ressources des bénéficiaires de la législation sur les habitations à loyer modéré et des nouvelles aides de l'État en secteur locatif

NOR : ATDL2432625A JORF n° 0308 du 29 décembre 2024

Le montant des ressources à prendre en considération pour l'attribution d'un logement HLM, est égal à la somme des revenus fiscaux de référence de chaque personne composant le ménage au titre de **l'année N-2 (en euros), soit 2023 pour 2025**. Toutefois, il est tenu compte des revenus de l'année n-1 ou des revenus des douze derniers mois, s'ils sont inférieurs d'au moins 10 % par rapport à ceux de l'année N-2.

1- PLAFONDS SOCIAUX (HLM avant 1977, PLA, PALULOS, PLUS, PLS, conventionnement ANAH...)

Cas général		Cas particuliers liés à un financement PLUS* ou PLS uniquement		
Catégorie de ménages	Zone 2 et 3	60 % du plafond de ressources PLUS*	120 % du plafond de ressources PLUS *	PLS **
1	23 201 €	13 921 €	27 841 €	30 161 €
2	30 984 €	18 590 €	37 181 €	40 279 €
3	37 259 €	22 355 €	44 711 €	48 437 €
4	44 982 €	26 989 €	53 978 €	58 477 €
5	52 915 €	31 749 €	63 498 €	68 790 €
6	59 636 €	35 782 €	71 563 €	77 527 €
Par personne supp	6 652 €	3 991 €	7 982 €	8 648 €

Direction départementale des territoires du Doubs
5 voie Gisèle Halimi – BP 91169 – 25003 Besançon Cedex
Tél : 03 39 59 56 43
Mél : valerie.limat@doubs.gouv.fr